

PROGRAMME HABILITATION ÉLECTRIQUE

D'ORDRE ELECTRIQUE B1-B2-BC-BR-B1V-B2V-H0-H0V

INITIAL (21h00 - 14H00) – RECYCLAGE (10,50h-7h00)



Qui est Concerné ?

Depuis l'entrée en vigueur en 2021 de la norme NFC 18-510, la formation à l'habilitation électrique est une obligation pour toute entreprise ayant des salariés effectuant des opérations dans un environnement électrique, électriciens ou non. La durée de la formation varie en 1 à 4 jours, selon les niveaux d'habilitation souhaitée. La formation concerne autant les salariés amenés à changer une ampoule ou à manipuler un disjoncteur occasionnellement que les techniciens de maintenance, les électriciens, les électriciens d'équipement, les chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité... Les personnes ayant suivi une première fois ce type de formations sont ensuite amenées à suivre un <<recyclage>>, c'est-à-dire une formation de mise à jour après une période de renouvellement conseillé maxi sous les 3 ans.

Prérequis.

Pour obtenir une habilitation électrique liée à votre activité, vous devez remplir un certain nombre de prérequis en fonction de l'habilitation visée.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle, être titulaire d'une visite médicale à jour et de comprendre les instructions de sécurité.

- Pour les personnes à mobilités réduite et ou ayant un handicap

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour,

- | | |
|----------------------------------|---|
| • l'Accès aux lieux de formation | • Accès à l'intérieur des locaux de formation |
| • Aides à la mobilité | • Adaptation de l'environnement |
| • Adaptation du planning | • Accueil des auxiliaires de santé |

THÈMES EN COMMUN

- Grandeur électriques rencontrées lors des différentes opérations.
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

THÈMES SPÉCIFIQUES et TECHNIQUES

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste)
- Fonction des matériels électriques des postes : commande, protection, séparation
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage
- Equipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.

THÈMES SPÉCIFIQUES B1(V), B2(V), B2(V) ESSAI

- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage

- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »).

THÈMES SPÉCIFIQUES BC

- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail.

THÈMES SPÉCIFIQUES BR

- Limites des habilitations BR et BS
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents ; informations), respect des consignes
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation en début de session des pré requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré renseigné des symboles proposés par le formateur.

ACTEUR CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX (rôle et fonction)

- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers).
- Habilitation d'ordre Electrique : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Zones de travail : mise en place et surveillance.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.
- Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôle.

Nota : Fréquence de recyclage préconisée par la CNAMTS : 3 ans.

Moyens pédagogiques :

Salle adaptée. Moyens audio-visuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas...

- Mise en œuvre de moyens audio-visuels, appropriés aux sujets traités diaporamas...vidéos
- Salles adaptées

- Matériel spécifique à l'habilitation électrique : gants isolant 1000v, sous gants, tapis isolant, cellule basse tension, VAT, matériel technique isolant
- Les supports pédagogiques sont mis à disposition de chaque apprenant en fin de session.

Méthodes pédagogiques :

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

Tests théoriques informatisés et/ou écrits & tests pratiques.

Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation.

Validation de la formation :

Au regard du contrôle de connaissances et des évaluations pratiques, nous remettons, pour chaque stagiaire, l'avis du formateur pour aider l'entreprise à définir le contenu du titre d'habilitation. L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés.

Évaluation de stage :

- Test de contrôle de connaissance, évaluation pratique
- Correction et évaluation avec les stagiaires
- Réponse aux questions.

Aspect recyclage :

Un recyclage est préconisé tous les trois ans. Nous gérons un fichier afin de pouvoir recontacter tous les salariés concernés par un recyclage, et nous avertissons les entreprises en temps utile.

Responsable pédagogique

Laurent Saint-Pierre

06.70.66.02.09

Suivi

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement également signé par le formateur et se verra remettre un livret de formation correspondant à son niveau de formation



EURL L. SAINT-PIERRE au Capital de 1 000 Euros

Siret : 909 347 684 000 13 R.C.S de TROYES

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 44 100 110 510 auprès du préfet de la région Grand-Est